



VILLE DE COGOLIN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/090

STATIONNEMENT RÉSERVÉ - PLACE DE LA RÉPUBLIQUE : obsèques

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles, L 2212-2 et L 2213-1 et suivants,

Vu le code de la route,

Considérant la demande, en date du 24 janvier 2026, du service de l'état civil de la commune, afin de neutraliser plusieurs places de stationnement, place de la République, le jeudi 29 janvier 2026,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Le stationnement sera interdit sur l'ensemble de l'aile droite, place de la République :

le jeudi 29 janvier 2026
de 5H30 à 12H

ARTICLE 2

Des barrières seront fournies et mises en place par les services techniques de la commune, afin d'interdire le stationnement sur ces places.

ARTICLE 3

En cas d'infraction aux prescriptions du présent arrêté, conformément aux dispositions de l'article R 417.10 du code de la route, il sera prévu l'enlèvement du véhicule aux frais du contrevenant et à ses risques et périls.

ARTICLE 4

Madame le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Grimaud, Monsieur le Directeur de la police municipale, Monsieur le Chef de corps des sapeurs-pompiers de Grimaud, les services techniques, et l'intéressé sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera publiée.

Fait à Cogolin, le 26 janvier 2026

L'adjointe déléguée,

Audrey TROIN



Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Formalités de publicité effectuées le : 26/01/2026

N° 2026/045



TR: [EXTERNE]

À partir de Oriane JOUVAUD <ojouvaud@cogolin.fr>

Date Lun 26/01/2026 09:21

À Aline LIVET <alivet@cogolin.fr>

Aline,

Tu peux préparer un arrêté pour privatiser la moitié du parking de la mairie pour un enterrement le jeudi 29 janvier de 5h30 à 12h.

Merci



Oriane Jouvaud

Responsable Administration Générale

T. [04 94 56 65 52](tel:0494566552)

ojouvaud@cogolin.fr

Mairie de Cogolin

2 Place de la République - 83310 Cogolin - www.cogolin.fr

De : Oriane Jouvaud <oriane.jouvaud@gmail.com>

Envoyé : samedi 24 janvier 2026 17:51

À : Oriane JOUVAUD <ojouvaud@cogolin.fr>

Objet : [EXTERNE]

ATTENTION : Cet e-mail provient d'une personne externe à la MAIRIE DE COGOLIN. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur et que vous n'êtes pas sûr que le contenu est sûr. Ne saisissez en aucun cas vos identifiants et mots de passe.

Arrête privatisation parking mairie - enterrement AC

Envoyé de mon iPhone